

Comité de quartier du bourg de Plougasnou:

compte-rendu de la réunion du 04 février 2015 à 20H

Membres présents:

Laurence Oudin, Alain Choquer de la municipalité

Michèle Franc, Jean-Victor Gruat, Guy Pouliquen, du groupe « déchets »

Marilou et Gérard Guignon, Brigitte Raimbault, Daniel Charles, Françoise Urien, du groupe « circulation »

Francine Yvorra, Deborah Gamble, Annie Le Revel, du groupe « sentiers »

Excusés: Michel et Denise Fer, Nicole Charles, Françoise Daniel

Ordre du jour

1- Validation des propositions du groupe déchets

2- Validation des propositions du groupe sentiers

3- Suivi du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)

[I] Propositions du groupe « déchets »

Laurence Oudin présente un document établi d'après les travaux du groupe « déchets », sur les bases des constats relevés et exposés lors de la réunion du 8 décembre 2014. Un projet d'information avec questionnaire est proposé; ce projet reprend les constats et réflexions, notamment:

- tempêtes occasionnant des dégâts
- accroissement des dépôts en déchetterie
- difficultés et impossibilité, dues à diverses raisons, pour nombre de propriétaires d'acheminer les déchets verts qui ne peuvent pas être brûlés.

L'objectif réaffirmé est celui de la création d'une association qui pourrait gérer et organiser le traitement des déchets verts essentiellement, mais aussi celui des petits encombrants. Afin de tester l'intérêt de la population pour ce projet, un « information/questionnaire » est rédigé. Il pourrait être diffusée aux habitants par le biais d'Infos Mairie, de la presse régionale, de l'insertion sur le site internet de la Mairie ainsi que sur le panneau lumineux de Poul Braou.

Question: l'acquisition de la broyeuse est-elle validée par la Mairie?

Réponse: pour diverses raisons, l'acquisition de la broyeuse par la Mairie n'est pas certaine, par contre, si une association est créée, l'acquisition par l'association, avec une subvention municipale est possible.

Question: qu'en est-il de la location la première année du broyeur, ainsi que du modèle, et le véhicule tracteur avec remorque peut-il être celui des services techniques?

Réponse: concernant le modèle, il convient peut-être, comme pour certains autres points, d'attendre le retour du questionnaire mais sachant que le besoin concerne principalement les grosses branches il faudra qu'il soit adapté à ce cas de figure; pour ce qui est de la location, le tarif journalier semble plus que dissuasif. La mise à disposition d'un véhicule communal soulève différents problèmes quant à la responsabilité, l'assurance, et le fait que cette mise à disposition

pourrait être perçue par les entreprises locales de jardinage comme une concurrence déloyale. Sur ce point, il ressort des débats entre les membres du Comité qu'il ne s'agit en aucun cas de se substituer au travail des professionnels, et donc il n'est nullement question de travaux de jardinage ou de coupe, mais d'offrir aux particuliers qui ne peuvent ni transporter leurs déchets verts ni brûler ceux-ci, un moyen de résoudre un problème qui reste une obligation faite aux communes dans le cadre d'enlèvement des déchets ménagers auxquels les déchets verts sont assimilés.

Le point principal de blocage semblant pouvoir être levé, Laurence Oudin demande si nous pouvons valider le passage de l'information/questionnaire sur la lettre « infos-Mairie » et si oui quand?

A une question sur la diffusion auprès des autres comités de quartier et le relais qu'ils pourraient apporter, la réponse est que les réflexions du comité de quartier du bourg ont été relayées mais n'ont-elles suscité ni écho ni retour.

Quelques échanges font ressortir que le texte mérite une retouche car pas suffisamment explicite sur la participation financière qui serait demandée aux utilisateurs éventuels du service et, par ailleurs, il ne traite pas du problème des petits encombrants.

Réponse: tout est lié au questionnaire, à son retour et en suivant, de la faisabilité de constituer une association qui gérerait le problème de l'enlèvement des petits encombrants avec les déchets verts; il convient donc d'attendre la fin de cette phase. Le remaniement du texte pour apporter les éclaircissements nécessaires va être fait.

Le comité valide le questionnaire et adopte la stratégie de communication suivante:

- passage dans Infos Mairie d'avril
- avec au préalable articles de presse dans le Télégramme et Ouest-France dans la deuxième moitié du mois de mars
- rappel sur la panneau lumineux de la Commune

Monsieur Gruat suggère également le passage sur le site municipal mais dans la rubrique « info flash »

[II] **Le groupe « sentiers »** présente le compte-rendu de ses travaux depuis la création du groupe le 09/10/2014 et qui a été établi après 4 réunions et 6 randonnées

- rappel des objectifs
- précisions :
 - .des valeurs, moyens et ressources,
 - .des points de réflexion et de vigilance ainsi que des difficultés et perspectives sur lesquelles le groupe souhaite des réponses/validation par la municipalité
 - .des actions sur le terrain, matérialisées sur plan
 - .sur quelques questions diverses appelant des précisions par la municipalité
 - .sur les prochaines étapes

En préalable aux échanges, il est précisé que les travaux de remise en état du GR34 sur le sentier reliant Primel au Bourg ont débuté (sur le secteur Primel dans un premier temps) et qu'une réunion de ce matin a permis de faire le point avec l'association du patrimoine sur l'inventaire des sites remarquables susceptibles d'être reliés par des circuits.

Des questions se posent sur:

- l'élargissement de la démarche entreprise initialement au départ du bourg de Plougasnou vers les autres quartiers
- la responsabilité des membres du groupe quand aux propositions
- le balisage et l'entretien des chemins identifiés

Laurence Oudin rappelle que dans les objectifs, au départ et à l'arrivée au bourg le projet est de déterminer un circuit en boucle qui raccorde et/ou intègre les circuits possibles, de durée et difficulté variées pour tout public et que la définition de cheminement doux pédestre répond à la définition précise du passage possible d'une famille avec, le cas échéant, une poussette. Pour ce qui est de l'entretien, c'est du ressort de la commune avec, selon les choix possibles, appel à une association pour le réaliser. Quand aux responsabilités, il convient de rappeler que si les propositions du groupe « sentiers » sont validées par la Commune et transmises à Morlaix Communauté, dès l'aval donné, le balisage sera fait et la responsabilité des démarches sera alors prise par la puissance publique.

Des échanges il ressort que la démarche à retenir est la suivante:

- localiser quelques circuits, rechercher et identifier les propriétaires (mettre en évidence les démarches nécessitées par le passage d'un itinéraire pédestre selon le type de propriétaire des parcelles traversées), solliciter les personnes ressources de la mairie, notamment madame Gina Barbier, et essayer de retenir un circuit boucle sur domaine public pour pouvoir démarrer au mieux.
 - s'enquérir auprès d'une association comme les Trotte-sentiers des obligations à respecter.
- Les étudiants du lycée de Suscinio pourront être sollicités mais seulement après que le premier circuit ait été réalisé.

[III] groupe « circulation , sécurité, accessibilité du bourg », suivi du PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics)

Daniel Charles rappelle le cadre juridique de la loi 2005-102 du 11 février 2005 qui fixe les règles auxquelles obéit le PAVE et définit que « *la chaîne du déplacement qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite* ». Il précise également que, démarré en septembre 2009, le PAVE est suivi chaque année par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et les services techniques municipaux, précisant que le pointage des phases réalisées doit faire l'objet d'une mise à jour obligatoire par les services.

Après échanges, il est convenu que, pour partir sur des bases actualisées du suivi, le groupe « circulation » procèdera à un inventaire des travaux réalisés ou non, concernant le bourg, au regard du document annoté en sa possession; cet inventaire pourra être comparé alors avec le document officiel mis à jour annuellement.

Sur les projets et/ou questions que reprenait le compte-rendu du groupe « circulation », Laurence Oudin précise:

- le panneau « radar pédagogique lumineux » est en panne, sa réparation est trop couteuse pour être envisagée. La prévention routière doit prêter un panneau identique au policier municipal.
- Concernant les dévidoirs pour les sacs à déjection canine, 4 poteaux avec support seront placés pour un coût de 940€, 2 pour le jardin intergénérationnel, pour les 2 autres les emplacements restent à définir, le groupe « circulation » fera des propositions lors de sa démarche d'inventaire.
- la proposition de poser des poteaux sur le bord du trottoir longeant le café de la place et l'hôtel de France semble poser des problèmes aux services techniques qui argumentent le rétrécissement du cheminement piéton, or il n'en est rien car, positionnés en bordure du trottoir, ces poteaux ne réduisent pas la distance actuelle offerte (ou restante) aux piétons mais interdisent tout stationnement non autorisé en épi comme nombre de conducteurs le font depuis plusieurs semaines. A ce sujet, les réflexions engagées amènent à proposer la

suppression pure et simple de ces 3 places de stationnement, ainsi que l'idée de créer à cet emplacement un autre stationnement réservé aux personnes handicapées.

- Le point sur la signalétique: les panneaux nouveaux sont en stock et un devis pour les inscriptions est en attente. Certains panneaux ont déjà été placés, ex « Maison des Associations » en remplacement de Foyer Rural.

A la question posée sur le projet de rénovation de la Maison des associations, Laurence Oudin précise que des réflexions sont engagées sur le regroupement d'une maison des associations avec bibliothèque et médiathèque.

Signalé aussi le fait que sur le trottoir bordant le Foyer logement, les plaques des regards en place sont surélevées, ne favorisant pas la circulation sécurisée des résidents du Foyer. De même, près des conteneurs semi-enterrés, le gravier fait place à de la terre qui se transforme en gadoue à la première pluie ajoutant à la position réticente des habitants une gêne qui ne sert pas l'appréciation favorable du service.

La séance est close à 23h et une nouvelle date de réunion du comité de quartier est prise pour le **lundi 18 mai à 20H.**

Une réunion plénière avec les habitants du Bourg est envisagée le **vendredi 12 juin 2015 à 18h.**